



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

-----

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 25 septembre 2014**

-----

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, en son siège social, après convocation légale.

#### **Etaient présents :**

##### **Pour La Ferté-Imbault :**

Monsieur Pascal **COLART** conseiller communautaire,

##### **Pour Marcilly-en-Gault**

Madame Agnès **THIBAUT** et Monsieur Bernard **CHAUVIN**, conseillers communautaires,

##### **Pour Orçay**

Madame Michèle **MOREAU** conseillère communautaire,

##### **Pour Pierrefitte-sur-Sauldre**

Monsieur Jacques **LAURE** et Monsieur Michel **CHAUVIN** conseillers communautaires,

##### **Pour Salbris**

Monsieur Olivier **PAVY**, Monsieur René **POUJADE**, Madame Marie-Laure **CHOLLET**, Madame Françoise **RANCIEN** et Madame Emmanuelle **ROEKENS** et Monsieur Jean-Pierre **ALBERTINI** conseillers communautaires,

##### **Pour Selles-Saint-Denis**

Monsieur Pierre **MAURICE**, Madame Isabelle **MAURE** et Monsieur Max **BURON** conseillers communautaires,

##### **Pour Souesmes**

Monsieur Jean-Michel **DEZELU** et Madame Maryse **SENE** conseillers communautaires,

##### **Pour Theillay**

Monsieur Gérard **CHOPIN** et Monsieur Claude **LELAIT** conseillers communautaires,

#### **Etaient absents excusés et Pouvoirs**

Madame Jean-Louis **BEAUJEAN** – Pouvoir à Monsieur Jean-Michel **DEZELU**

Madame Mauricette **ROQUE** – Pouvoir à Monsieur Gérard **CHOPIN**

Madame Isabelle **GASELIN**

Monsieur René **POUJADE**

Monsieur Jean-Yves **THEMIOT**

#### **Secrétaire de séance :**

Madame Agnès **THIBAUT**

### **1- Approbation du compte-rendu du 29 août 2014**

Madame THIBAULT remarque une erreur dans ses propos en ce qui concerne l'acquisition de l'hôtel dans sa commune. Elle a demandé une aide LEADER pour un audit sur le devenir de ce bâtiment et ne l'a pas encore obtenu comme cela a été rapporté dans le compte-rendu.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **2- LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCEUIL DES GENS DU VOYAGE**

Le contrat liant la CCSR à la Société VAGO assurant la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage arrive à terme le 31 décembre 2014. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement d'un contrat de gestion et compte tenu des différents éléments à prendre en considération, la durée de ce nouveau contrat serait d'une année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3- REGLEMENT INTERIEUR du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Un projet de règlement intérieur a été adressé à tous les conseillers. Conformément à la législation celui-ci doit être adopté dans les six mois suivant le renouvellement des assemblées délibérantes. Les Conseillers Communautaires sont invités à en prendre connaissance et proposer s'il y a lieu, des amendements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4- TAXE DE SEJOUR**

Lors de la réunion du bureau communautaire du 5 septembre dernier, la question a été soulevée quant à une éventuelle augmentation des tarifs de la taxe de séjour instaurée sur le territoire Sologne des Rivières depuis avril 2012.

Cette question a été abordée et discutée lors du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Sologne des Rivières qui s'est tenu le 22 septembre à l'OTSR.

Monsieur Laure rend compte de l'avis du conseil d'exploitation, qui ne souhaite pas augmenter cette taxe.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **5- COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE et du COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Comité Technique (CT)**

La loi sur le fonctionnement des comités techniques paritaires a été modifiée : il s'agira de Comités Techniques avec une durée de mandat des représentants de 4 ans (au lieu de 6) et le principe de parité sera supprimé.

Le Conseil communautaire doit délibérer, pour déterminer le nombre de représentants du personnel, entre 3 et 5 (nombre de suppléants égal), ainsi que celui des représentants de la collectivité qui peut être fixé librement dans la limite du nombre des représentants du personnel.

Le choix du Comité Technique Paritaire actuel est de garder la parité numérique qui permet un échange très constructif.

La composition du CT sera finalisée par arrêté après le renouvellement de celui-ci, lors de sa première réunion.

### **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

La loi impose désormais la création d'un CHSCT dans les collectivités employant au moins 50 agents. Ce comité est saisi de toutes questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail (document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels, aménagement de postes de travail, ....)

Il se réunit au moins 3 fois par an.

Les modalités sont les mêmes que pour le Comité Technique.

Le conseil communautaire fixe le nombre de représentants du personnel et celui de la collectivité à 3.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Monsieur Olivier PAVY a rencontré le Procureur Monsieur Dominique PUECHMAILLE qui l'a sollicité pour un CLSPD intercommunal. Son souhait serait qu'il intègre le périmètre de la CCSR et soit cohérent avec l'axe de la RD 2020.

Avis favorable des élus, une délibération de principe sera proposée au prochain Conseil Communautaire.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **7- AVENANTS AUX TRAVAUX DES STRUCTURES D'ACCUEILS DE LOISIRS DE MARCILLY-E N-GAULT, PIERREFITTE-SUR-SAUDRE et SOUESMES**

Compte tenu des différents aléas et besoins issus de l'avancement des travaux sur les trois chantiers, il y a lieu de recourir à des avenants concernant Marcilly-en-Gault et Souesmes. Le projet d'avenant concernant Pierrefitte-sur-Sauldre n'ayant plus lieu d'être suite à la dernière réunion de chantier.

Pour Marcilly-en-Gault :

Robin-Frot : Lot n° 2 pour un montant de 23 285.32 € HT

SBCR : Lot n° 12 pour un montant de 2 412.70 € HT

Pour Souesmes :

Pluviaud : Lot n° 2 pour un montant de 7 728.00 € HT concernant le désamiantage d'une partie du sol

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **8- REVERSEMENT DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : FPIC**

La CCSR a reçu par mail notification du FPIC. Pour 2014, celui-ci présentait un versement positif pour la CCSR DE 209 927 € et un prélèvement de 74 868 € soit un solde positif de 135 059 €. Pour percevoir cette somme, la CCSR aurait dû prendre une délibération avant le 30 JUILLET 2014 ; comme celle-ci n'a pas été prise, cette somme a été répartie entre les communes et la CCSR ; pour autant la somme totale a été voté au budget de la CCSR.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **9- AVENANTS DE PROROGATION DU CONTRAT DES PRESTATIONS DE CHAUFFAGE AVEC LA SOCIETE COFELY**

Les contrats de prestations de chauffage arrivant à terme le 30 septembre il était nécessaire de procéder à leur renouvellement dans le cadre d'une consultation. Aussi afin de prendre en compte la date technique de remise des installations à un prestataire et souhaitant renouveler ces contrats dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Commune de Salbris, il est nécessaire de proroger lesdits contrats jusqu'au 30 juin 2014 avec la Société COFELY. Celle-ci nous a proposé des avenants de prorogation aux mêmes conditions techniques et économiques.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **10- GROUPEMENT DE COMMANDES**

Dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance Responsabilité Civile, Protection Juridique, Dommages aux Biens et considérant qu'une commande groupée pourrait apporter de meilleures conditions contractuelles, il sera proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à un groupement de commandes, pour les prestations énumérées ci-dessus, avec la Commune de Salbris.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **11- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS DU SMICTOM DE SOLOGNE**

Comme chaque année, la CCSR a été destinataire du rapport annuel 2013 du SMICTOM, celui-ci sera présenté aux Conseillers Communautaires. Cette présentation fait l'objet d'une délibération prenant acte de la présentation mais ne fait pas l'objet d'un vote.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTATION DU RAPPORT DU SMICTOM 2013**

## **12- REVITALISATION DES BOURGS RURAUX – Inscription à un appel à manifestation d'intérêt auprès de la Préfecture de Région**

Dans le cadre d'une expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des centres-bourgs initiée par le gouvernement, la préfecture de la Région Centre lance un appel à manifestation d'intérêt. Cette démarche vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;
- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Le dossier de candidature est un travail conjoint entre la commune et son établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de rattachement pouvant permettre l'obtention, pour les collectivités lauréates, de crédits financiers afin d'accompagner leurs projets de revitalisation.

La commune de Salbris figure parmi les 300 candidats du territoire national susceptibles de faire partie des 50 centres-bourgs retenus. Elle a été identifiée « à la fois pour son rôle avéré de centralité de proximité et en raison de ses contraintes sur le plan démographique, sur le plan économique (pertes d'activités et d'emplois) et en matière de logement (parc inadapté, à requalifier) ».

**ADOpte A LA MAJORITE**

**1 ABSTENTION : Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI**

## **QUESTIONS DIVERSES à ajouter à l'ordre du jour après accord du conseil communautaire**

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Le Président propose 1 titulaire + 1 suppléant de chaque commune avec Madame la Trésorière en personne qualifiée.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE**

Le conseil propose 1 titulaire + 1 suppléant de chaque commune avec 4 représentants de la société civile.

**ADOpte A L'UNANIMITE**